



Commune - BOURAY-SUR-JUINE

Analyse financière simplifiée 2015

TRES. ETAMPES COLLECTIVITES

Introduction

La commune de Bouray sur Juine est située à 38 km au sud ouest de Paris.

Son territoire longe la rivière Juine.

L'espace rural occupe 86,2% du territoire communal.

La population de la commune a connu une forte augmentation à la fin des années 60 , cette évolution se poursuit.

Elle bénéficie du bassin d'emplois créé autour du centre technique de Renault Lardy.

La commune adhère à de nombreux syndicats et fait partie de la CCEJR.

Principaux constats

Le bas niveau de ses recettes , le poids de sa dette et de son annuité , contraignent fortement la commune de Bouray sur juine.

La capacité d'autofinancement nette très faible, ne permet pas de financer des équipements nouveaux.

La commune dispose de marges en matière de fiscalité , elle se situe plutôt au niveau de la TH : le taux est plus modéré, et les bases sont plus importantes.

L'amortissement complet de 2 emprunts importants en 2018 et 2019 est de nature à restaurer la capacité à investir de la commune.

Les recettes de fonctionnement

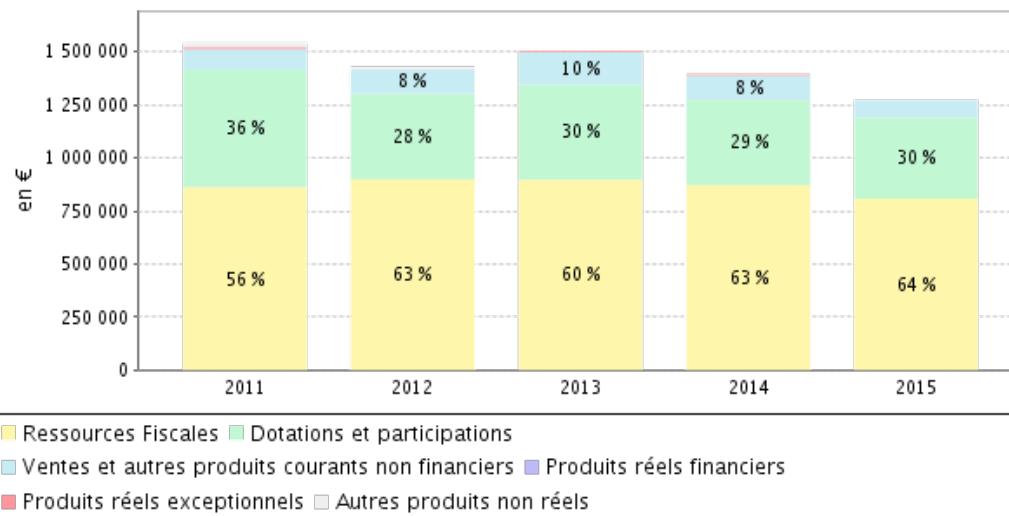
Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

On observe une forte diminution des recettes de fonctionnement en 2015. La baisse des dotations mais également le transfert de la compétence restauration scolaire à la CCEJR explique cette évolution. Les recettes fiscales représentent 64% du total des recettes, avec un montant par habitant de 386€, elle sont toutefois inférieures à la moyenne départementale qui est de 804€.

La faiblesse des ressources fiscales est liée essentiellement au niveau bas de la fiscalité professionnelle dégagée par la CCEJR sur le territoire communal, ce qui implique un manque de ressources au niveau de l'EPCI pour couvrir les charges transférées, d'où un reversement de fiscalité de la commune vers l'EPCI.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	386	804	797	537
Dotations et participations	183	195	181	225
Ventes et autres produits courants non financiers	38	130	126	101
Produits réels financiers	0	0	0	2
Produits réels exceptionnels	0	12	11	7

Strate de référence :

Population : 2088

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le taux de réalisation des produits courants paraît bas (78,54%). Toutefois sur ce poste un titre de 24.828€ concernant 2015 a été émis sur l'exercice 2016.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
---	--

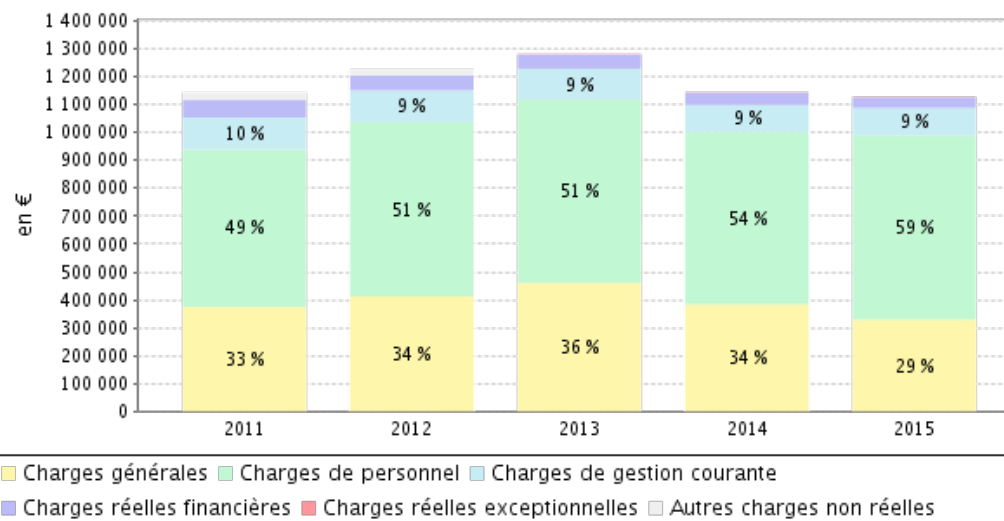
Ressources Fiscales	98,75 %
Dotations et participations	101,37 %
Produits courants	78,54 %
Produits financiers	0,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Après avoir diminué en 2014, le volume des dépenses est stable en 2015, avec toutefois une part plus importante consacrée au frais de personnel. Le transfert de la compétence restauration scolaire, s'est traduit par une baisse du dépenses alimentaires, la commune a toutefois conservé son personnel, mais ces frais sont remboursés par la CCEJR.

Globalement le poids des charges par habitant est nettement en dessous de la moyenne départementale, hormis pour les charges financières.

Pour les charges financières, leur importance n'est pas liée à une forte dette mais à une forte annuité, la dette actuelle venant à extinction en 2023.

REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	157	341	314	219
Charges de personnel	315	525	497	352
Charges de gestion courante	46	92	95	101
Charges réelles financières	18	16	25	28
Charges réelles exceptionnelles	0	3	7	3

Strate de référence :

Population : 2088

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les réalisations sont très proches des prévisions , hormis pour les charges générales , mais ce chapitre intègre l'excédent que la commune garde en réserve.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

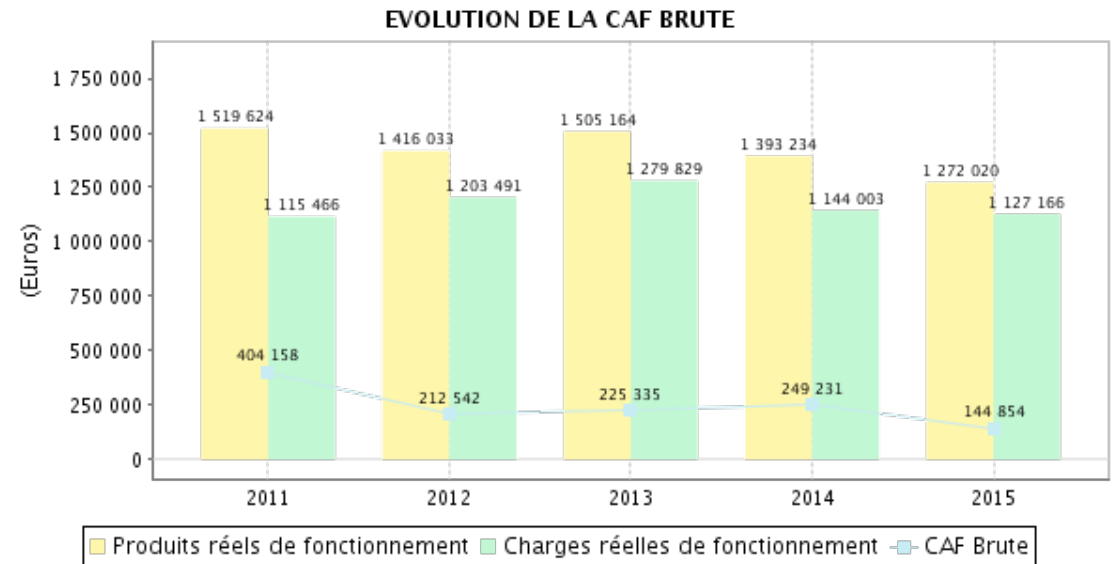
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
---	--

Charges générales	81,65 %
Charges de personnel	96,03 %
Charges de gestion courante	96,13 %
Charges réelles financières	99,98 %

L'autofinancement brut et net

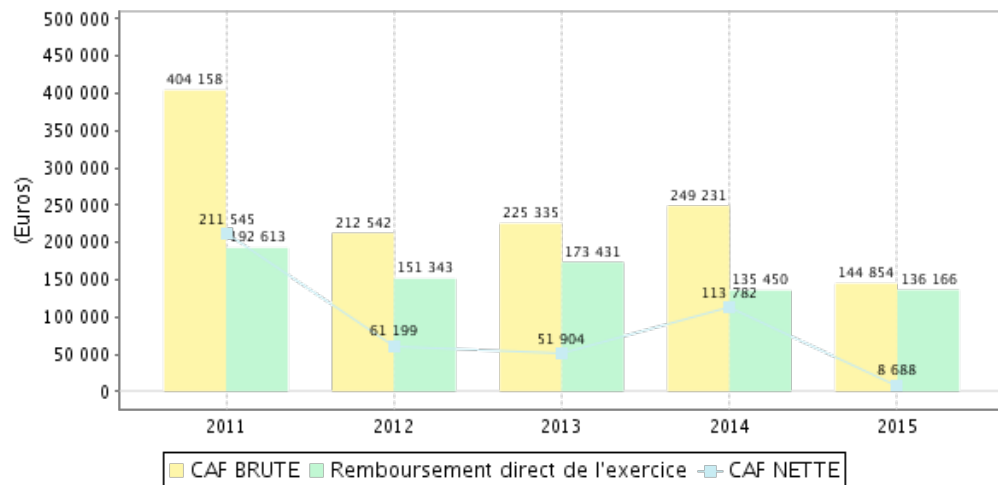
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La baisse importante des recettes (-121K€) et bien plus modérée des dépenses (-17K€), a pour effet de dégrader la capacité d'autofinancement brute entre 2014 et 2015 (-105K€). elle représente 69€ par habitant, elle est de 166€ pour la moyenne départementale.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

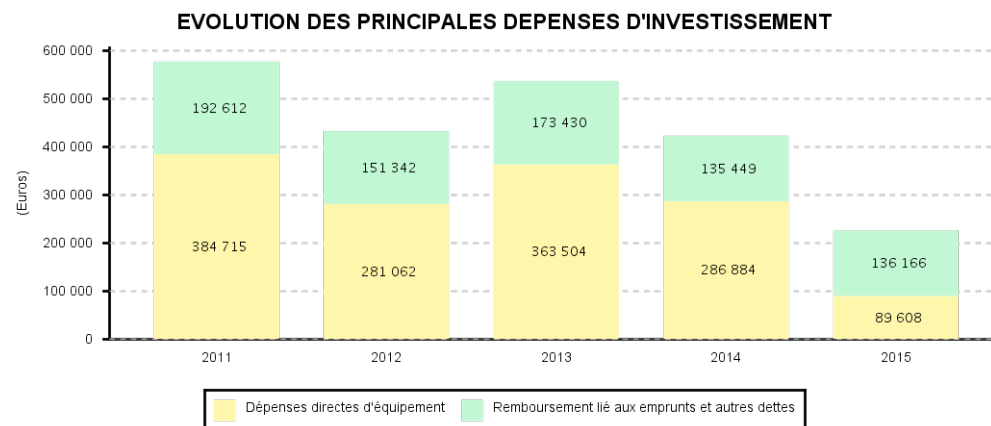
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le remboursement en capital des emprunts (136K€) consomme presque intégralement la CAF brute , la CAF nette est réduite à 8K€ , elle était de 113K€ en 2014. De même que pour les charges financières, il peut être précisé que l'importance du remboursement en capital de la dette tient à une forte annuité. Deux emprunts, dont les remboursements représentent un peu plus de la moitié du total arrivent à échéance en 2018 et 2019 ce qui va contribuer à améliorer l'autofinancement. Mais à ce stade la commune ne dégager pas de ressource CAF pour investir.

Les opérations d'investissement

Le volume des investissements annuels est assez modéré même à son plus haut niveau en 2011 et 2013. L'effort d'investissement de la collectivité est assez limité. Il représente 42€ par habitant en 2015, la moyenne départementale est de 335€. Le taux de réalisation est très faible (17,19%), la commune a du abandonner ou différer des réalisations.



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	42	335	323	262
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	65	58	68	75

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

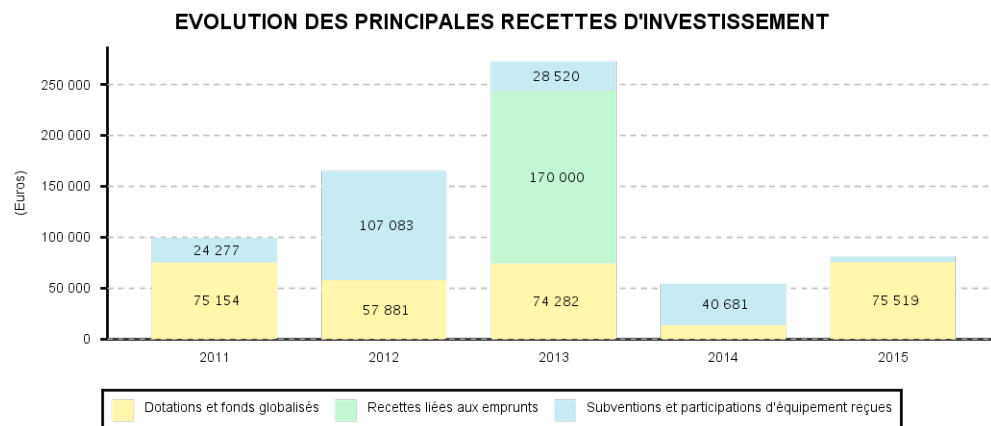
Dépenses directes d'équipement (1)	17,19 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement par le versement du FCTVA , relatif aux travaux antérieurs.

La faiblesse des subventions est liée entre autre à l'abandon des dépenses d'équipement et d'un taux de réalisation très bas.



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	36	70	69	59
Recettes liées aux emprunts	0	104	128	69
Subventions et participations d'équipement reçues	2	44	71	60

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	107,07 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	4,51 %

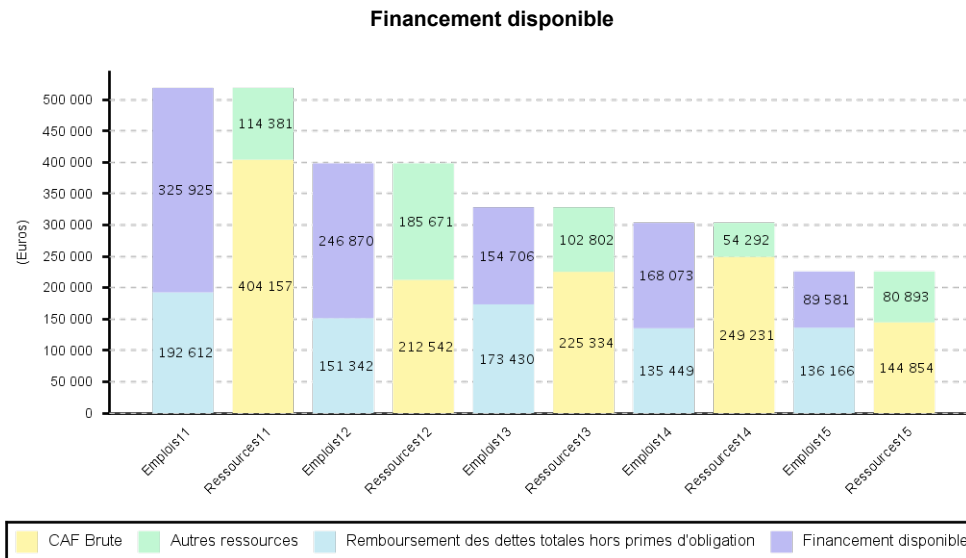
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

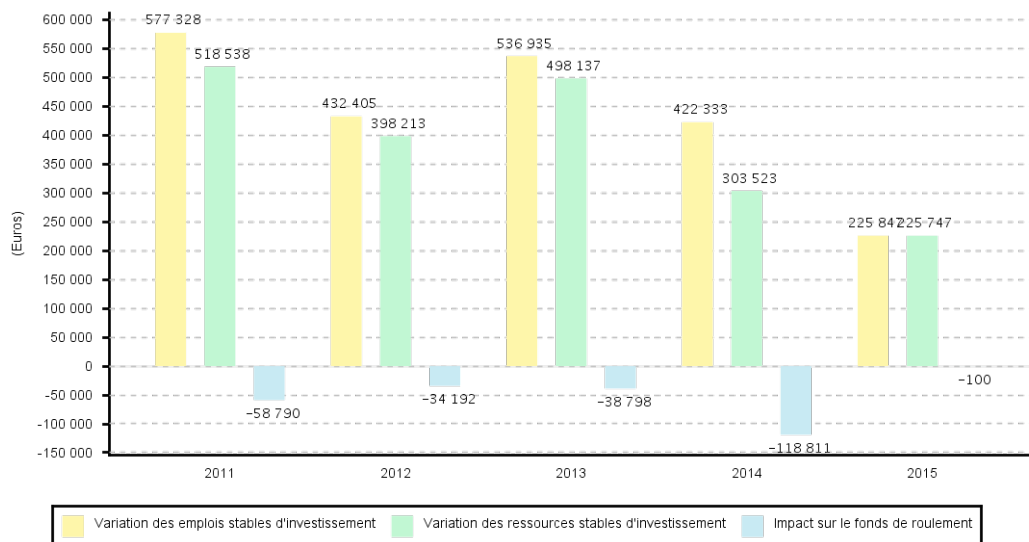
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



La forte diminution de la CAF nette , limite le financement disponible aux seuls ressources propres de la section d'investissement soit 89K€ en 2015.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

De 2011 à 2014, la commune a effectué des prélèvements importants sur son fonds de roulement afin de compléter le besoin de financement de ses investissements, en 2015 elle a limité ses investissements aux ressources disponibles.

Bilan

BILAN EN 2015

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 12 266 382	Ressources propres 11 907 469	
Actif circulant 11 913	Dettes financières 754 629	Fonds de roulement net global 395 716
Trésorerie 493 650	Passif circulant 109 847	BFR -97 935

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 493\,650$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

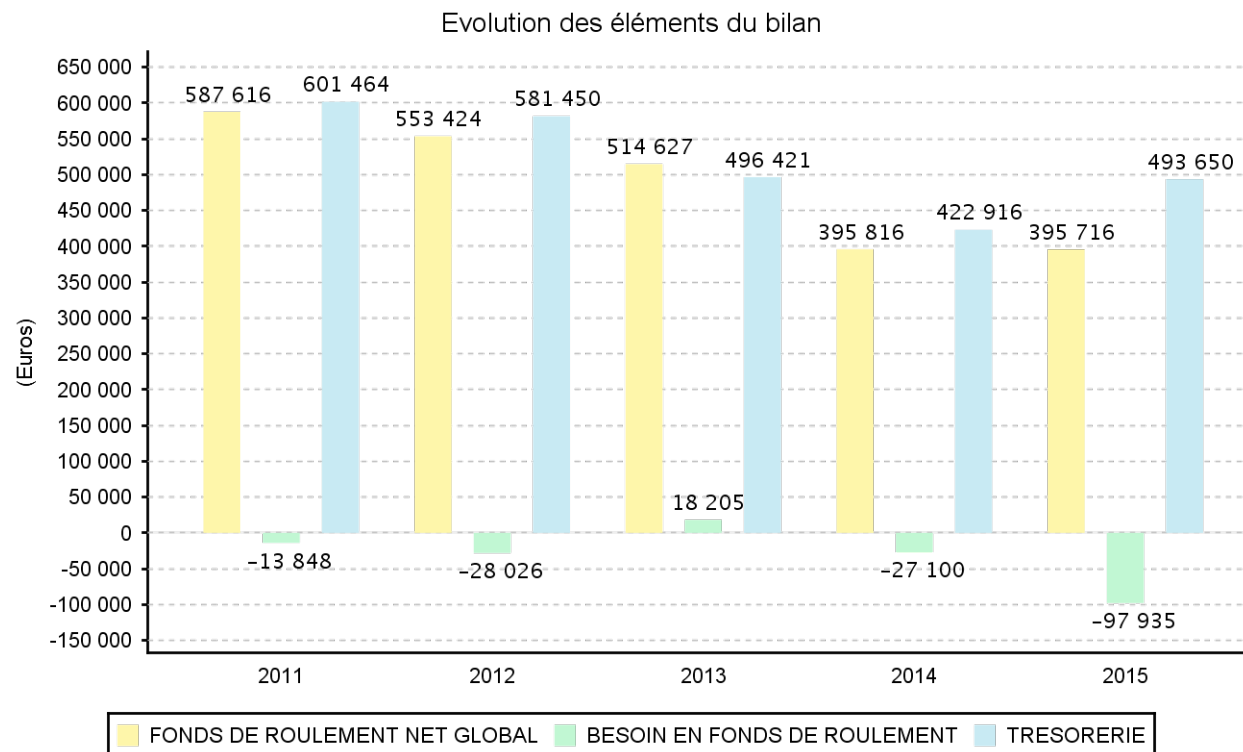
malgré les prélèvements réalisés ces dernières années , le fonds de roulement de la commune demeure important (395K€) soit 190€ par habitant et bien d'inférieur à la moyenne départementale (359€).

Un besoin en fonds de roulement négatif de 97K€ permet de porter le niveau de trésorerie à 493K€ , soit 5 mois de dépenses courantes.

L'équilibre financier du bilan

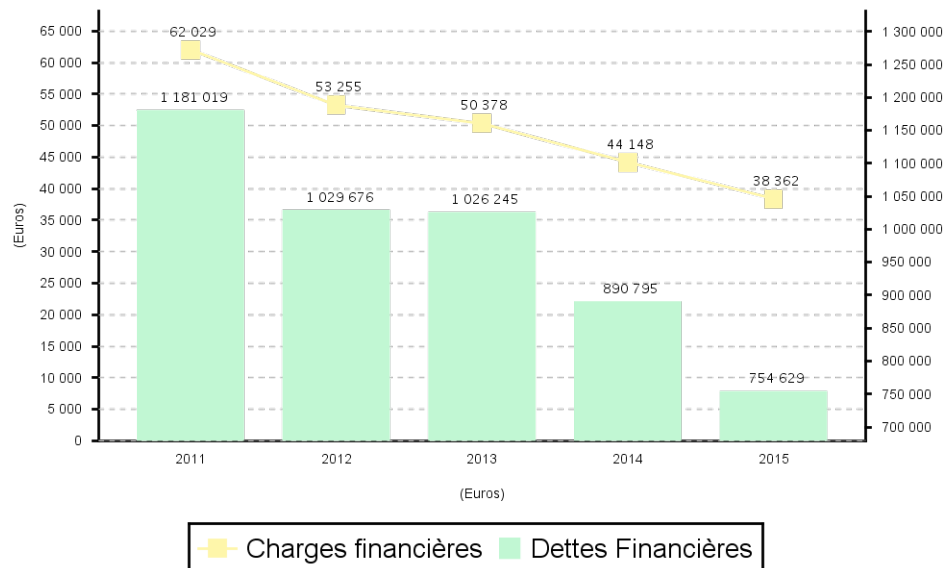
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Le fonds de roulement a été réduit de 191K€ entre 2011 et 2015, soit que le BFR diminue mais demeure négatif, ce qui permet de maintenir la trésorerie à un très bon niveau.



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



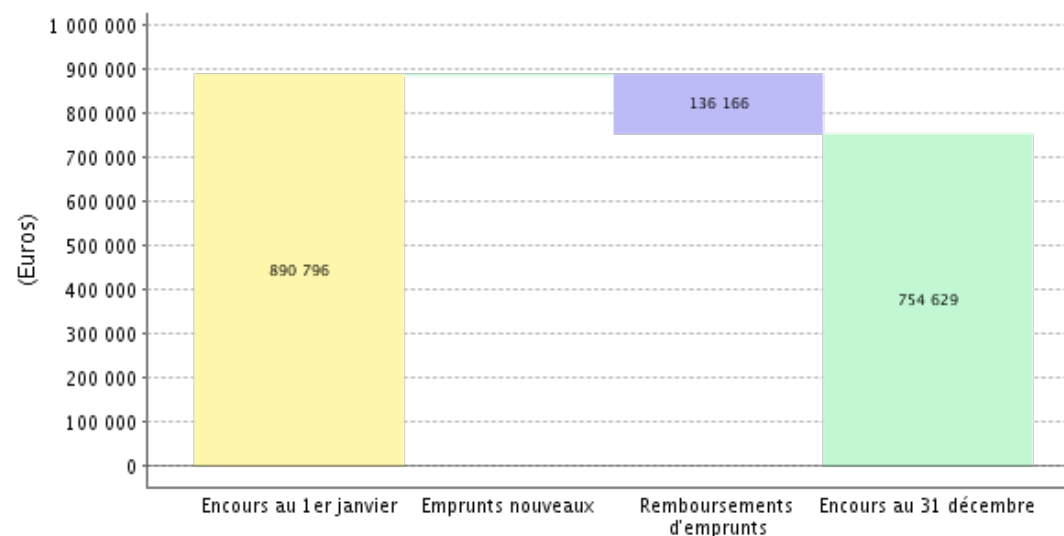
La commune s'est assez fortement endettée au cours des dernières années (2009-2013), avec des emprunts relativement courts, dont les annuités pèsent lourdement sur sa CAF.

Avec un remboursement de 174K€ en 2015, cela consomme toute la CAF disponible. Et ne permet pas à ce stade d'envisager de nouveau emprunt pour investir. Toutefois 2 emprunts importants sont en fin d'amortissement l'un en 2018 qui représente une annuité de 56K€ et l'autre en 2019 qui pèse 27K€, Ainsi en 2020 l'annuité sera diminuée de 83K€, soit de moitié.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2015, l'encours de dette a diminué de 136K€. avec 754K€, il représente 361€ par habitant, la moyenne départementale est de 484€.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

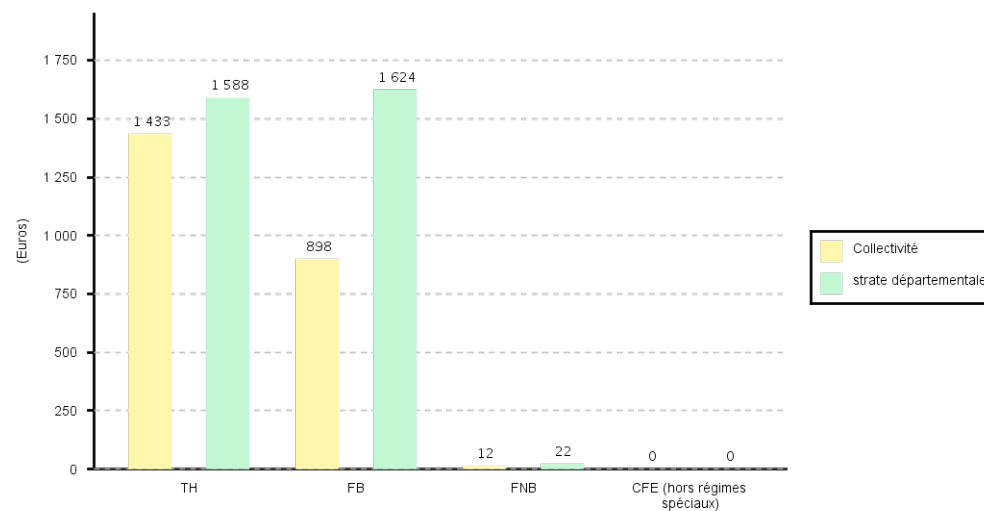
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation sont assez proches de la moyenne départementale , légèrement inférieures avec 1.433€ par habitant contre 1.588€. L'écart sur le foncier bati est très important , les bases sont inférieures de moitié à la moyenne de la strate.

STRUCTURE DES RÉDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATION(S) EN 2015

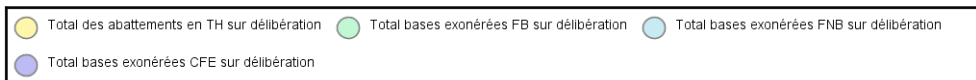
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

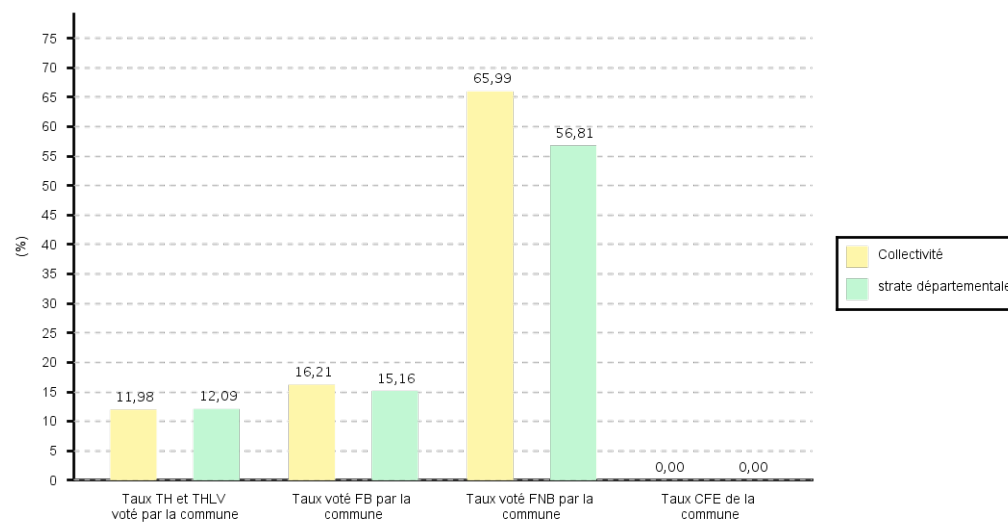


la commune n'a pas instauré d'abattement spécifique.

Les taux

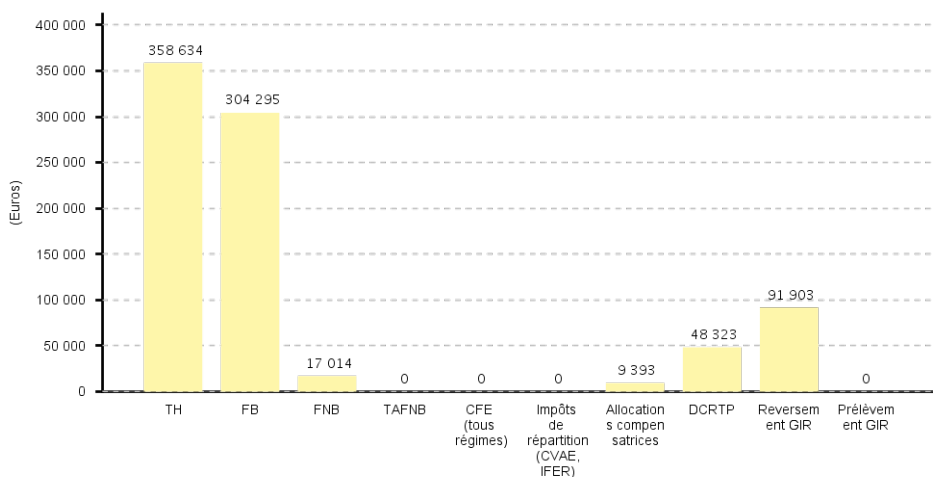
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2015



Les taux appliqués sur la commune sont assez proches des moyennes.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

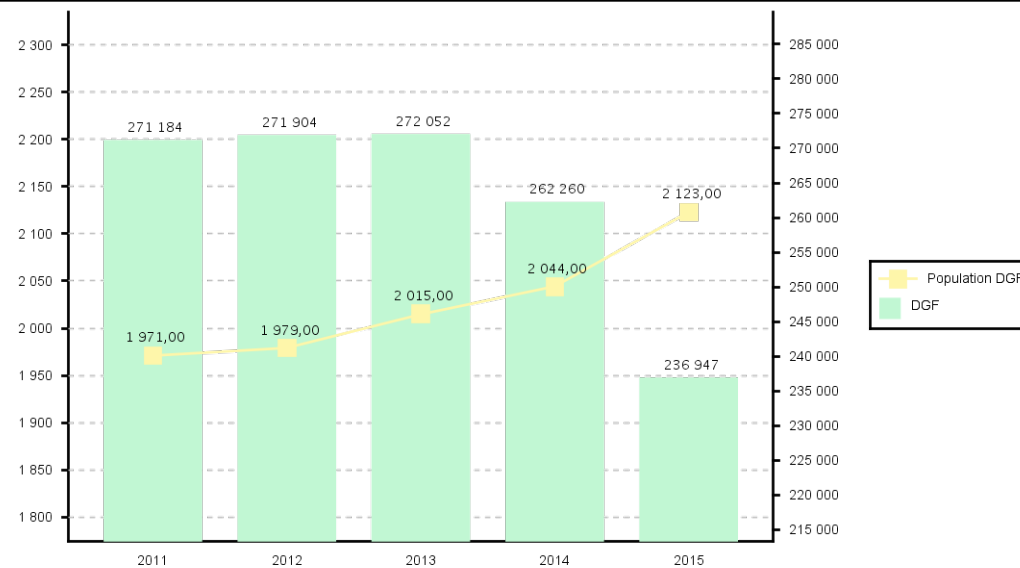
La taxe d'habitation représente près de la moitié des ressources fiscales, son produit par habitant (172€) est proche de la moyenne de la strate (192€). La taxe foncière est nettement moins élevée sur la commune que la taxe d'habitation, son produit par habitant est de 146€, la moyenne départementale de la strate à 246€. La commune perçoit un reversement GIR de 91K€.

Le potentiel financier de la collectivité s'élève en 2015 à 1 628 K€ (source DGCL). Cela représente 767€ par habitant soit moins que la moyenne nationale située à 840 €. Bouray sur Juine est une commune potentiellement moins riche fiscalement que la moyenne des autres communes de sa strate démographique. L'effort fiscal de la commune est par ailleurs limité, la pression fiscale exercée sur le territoire communal est plutôt modérée.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La commune a vu sa DGF diminué de 35K€ depuis 2013 en raison de sa contribution au redressement des finances publiques.

Structure de la DGF

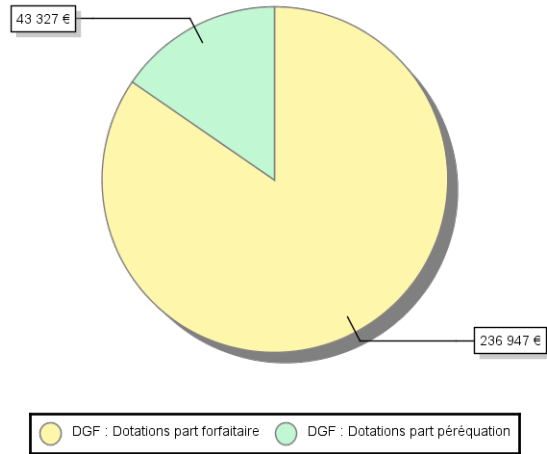
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2015



La part principale de la DGF communale est constituée de la dotation forfaitaire. Elle est complétée par une dotation de péréquation à hauteur de 22 228 € et une dotation de solidarité rurale pour un montant de 21 099 € qui ont été regroupée sur la graphique ci-dessus (partie verte).